

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **29**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président

**OBJET** : PARENTALITE : APPROBATION CAHIER  
DES CHARGES ANIMATION RESEAU REAAP

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON  
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL  
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG  
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)  
P.MAURY (Thuir)  
B.COUSOLLE (Trouillas)

**Madame Maya LESNE** est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

## **REAAP ANIMATION DU RESEAU LOCAL : APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES**

**VU** les statuts de la communauté et notamment sa compétence petite enfance,

**VU** le recueil d'intérêt communautaire de la Communauté,

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée les missions assurées par les coordonnateurs Petite Enfance- enfance et Jeunesse de la Communauté, sur le territoire et à destination de tous, et notamment axées sur le soutien à la parentalité.

Il **EXPLIQUE** que dans le cadre de cette compétence, il est proposé par le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) des P-O, de s'inscrire dans une démarche de partenariat

et en **PRECISE** l'intérêt : il s'agit de confier l'animation du réseau local à l'échelle de la Communauté de Communes des Aspres aux coordonnateurs Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, en s'appuyant sur leurs réseaux professionnels et les missions du guichet unique.

Cette mise en réseau permettra de partager les expériences sur le territoire et les bonnes pratiques en matière de parentalité, dans le but de renforcer la dynamique entre les acteurs locaux pouvant contribuer au soutien des parents.

Il **PROPOSE** au Conseil d'approuver le cahier des charges tel qu'il a été communiqué aux conseillers avant séance.

Le Conseil Communautaire

Ouï l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**APPROUVE** le cahier des charges proposé tel qu'annexé, permettant l'animation du réseau Parentalité sur le territoire intercommunal dans le cadre des missions de coordination de la Communauté,

**AUTORISE** le Président ou son Vice-président délégué à signer le document définitif avec le REAAP.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président  
**René OLIVE**

